L'ECOLE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Cité Descartes - BP 99 - 2 bd Blaise Pascal
93162 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Tél. : (33) 01 45 92 65 07
www.esiee.fr
admissions.cpge@esiee.fr

SESSION 2026

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
MP, PC, PSI, MPI, PT
TSI, ATS GI, BCPST

MODALITES D'ADMISSION À ESIEE PARIS

	1ère année Cycle Ingénieur Formation classique				
Filière	**MP, PC, PSI, MPI**	**PT**	**TSI**	**ATS GI**	**BCPST**
Concours ou sélection	**Concours Commun INP**	**Banque Filière PT**	**Concours Commun INP**	**Concours ENSEA**	**Sur dossier et entretien**
Nombre de places	Cycle ingénieur 100 Filière Data 15	Cycle ingénieur 20 Filière Data 3	Cycle ingénieur 10 Filière Data 2	10	15
Inscriptions	www.scei-concours.fr	www.scei-concours.fr	www.scei-concours.fr	www.concours.ensea.fr	www.esiee.fr
Date début d'inscription	début décembre 2025	début décembre 2025	début décembre 2025	début février	2 février 2026
Date limite d'inscription	mi-janvier 2026	mi-janvier 2026	mi-janvier 2026	début mars	3 sessions - 7 mars - 18 avril - 30 mai
Formulation des vœux d'écoles	De mars à juillet 2026	De mars à juillet 2026	De mars à juillet 2026	De mars à juillet 2026	
Date des épreuves	Ecrits : 20 au 24 avril Oraux : Fin juin – début juillet 2026	Ecrits : 20 au 24 avril Oraux : Fin juin – début juillet 2026	Ecrits : 20 au 24 avril Oraux : Fin juin – début juillet 2026	Ecrits : Mi-mai 2026 Oraux : Fin juin 2026	- 31 mars au 3 avril - 19 au 21 mai - du 16 au 18 juin
Résultats Admissibilité	Début juin 2026	Début juin 2026	Début juin 2026	Début juin 2026	- 24 mars - 12 mai - 9 juin
Résultats Admission	fin juillet 2026	fin juillet 2026	fin juillet 2026	Début juillet 2026	- 8 avril - 27 mai - 23 juin
Appels	28 juillet 31 juillet	28 juillet 31 juillet	28 juillet 31 juillet	5 appels de fin juillet à début septembre	
Frais de concours	Non-boursiers 240€ CCINP + 20 € ESIEE Boursiers 10 €	Non-boursiers 20 € Boursiers 10 €	Non-boursiers 240€ CCINP + 20 € ESIEE Boursiers 10 €	Non-boursiers 10 € Boursiers 5 €	Aucun

DATES JOURNEES PORTES OUVERTES

- Le samedi 6 décembre de 13h à 18h
- Le samedi 17 janvier 2026 de 13h à 18h
- Le samedi 14 février 2026 de 9h30 à 17h30

MODALITES ET EPREUVES

ADMISSION 1RE ANNEE CYCLE INGENIEUR VOIE CLASSIQUE CANDIDATS CPGE (MP- PC- PSI- MPI- PT- TSI- ATS GI)

Pour tout renseignement concernant les inscriptions et les épreuves, les candidats sont priés de se référer à la notice du concours qui les concerne (CCINP ou Banque Filière PT). Pour tout renseignement concernant ESIEE Paris merci d'adresser un mail : admissions.cpge@esiee.fr.

ADMISSION 1RE ANNEE CYCLE INGENIEUR VOIE CLASSIQUE CANDIDATS CPGE BCPST

A partir du 2 février 2026, les candidats peuvent s'inscrire en ligne en suivant les instructions disponibles sur le site : www.esiee.fr/candidater. Pour tout renseignement, veuillez envoyer un mail : admis.cla@esiee.fr. L'admission des candidats sera prononcée sous réserve d'une preuve d'admissibilité à un concours de grande école.

ADMISSION VOIE APPRENTISSAGE (1RE OU 2E ANNEE CYCLE INGENIEUR) CANDIDATS CPGE (MP- PC- PSI- MPI- PT- TSI)

- **Filière en FISEA, Data et Applications (1 an en temps plein + 2 ans en apprentissage)** réservée aux CPGE – ***Vœu directement accessible sur la banque de concours qui les concerne (CCINP ou Banque Filière PT).***

- **5 filières en apprentissage accessibles en 1RE OU 2E ANNEE CYCLE INGENIEUR :**
  Informatique et applications • Réseaux et sécurité • Systèmes embarqués • Génie industriel • Énergie
- **5 filières en apprentissage accessibles uniquement en 1RE ANNEE CYCLE INGENIEUR :**
  Informatique, design, architecture et développement • Électronique et informatique des systèmes communicants • Génie mécanique • Maintenance et fiabilité des processus industriels • Génie civil
  Inscriptions uniquement et obligatoirement lors des entretiens à ESIEE Paris.
  Les conditions d'intégrations restent les suivantes : être admis lors des propositions d'intégration SCEI (entre août et septembre), obtenir un contrat d'apprentissage en entreprise validé par l'école et dans la limite ***des places disponibles****.*

LES AIDES FINANCIERES

Plusieurs aides financières peuvent être cumulées

LES BOURSES

Bourse de l'Enseignement Supérieur (CROUS)

Le Dossier Social Etudiant (DSE) est un document unique qui permet de solliciter l'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur et/ou d'un logement en résidence universitaire. La demande s'effectue par internet sur le site du Crous de votre établissement d'origine. La demande doit se faire avant d'avoir passé les examens de fin d'année ou choisi une future orientation, entre le 20/01 et le 15/05 impérativement. Aucune demande tardive ne sera acceptée.

Bourses d'étude à ESIEE Paris

Cette bourse attribuée par ESIEE Paris est un dégrèvement des frais de scolarité et peut être cumulée avec celle de l'Enseignement Supérieur. Elle sert à couvrir jusqu'à 60% du montant des frais de scolarité de l'année en cours. Les dossiers doivent être téléchargés sur l'intranet de l'école début novembre. La commission d'attribution se réunit fin janvier pour établir le barème et la bourse est attribuée début février. Le renouvellement se fait chaque année (le taux de dégrèvement peut varier d'une année à l'autre, le barème étant lui-même variable en fonction du budget alloué et du nombre de dossiers recevables). Une somme forfaitaire correspondant à 40% du montant de la scolarité restera à charge de l'étudiant.
Les modalités d'attribution de la bourse ESIEE Paris sont consultables sur le site de l'école : http://www.esiee.fr/fr/espace-etudiants/financer-vos-etudes

LES AIDES AU LOGEMENT

APL : Aide Personnalisée au Logement
ALS : Aide au Logement Social
Renseignements sur www.caf.fr

LES PRETS

PRETS BANCAIRES A TAUX PREFERENTIELS

Renseignements auprès du BDE (bdeesiee@esiee.fr)

Pour toute demande concernant les aides financières ou Relais handicap, contacter : assistetud@esiee.fr

Frais de scolarité annuels prévisionnels
Pour un élève entrant en 2026/2027

CYCLE INGENIEUR EN 3 ANS
8680 € par an
Pas de frais en filières en apprentissage

- Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés chaque année.
- Sauf cas de force majeure (accident, maladie, graves problèmes familiaux), tout trimestre commencé est dû en entier quelle que soit l'activité pédagogique.